

SÛRETÉ ALIMENTAIRE

EST-CE QUE VOUS POUVEZ DIRE QUE ?....

- ☐ Mon entreprise est invulnérable face aux risques de contamination intentionnelle
- ☐ Dans mon entreprise, il faut montrer pattes blanches pour rentrer
- ☐ Mes stocks, matières premières et produits finis, sont dans un coffre-fort

POURQUOI LA SÛRETÉ ALIMENTAIRE ?



Dans une IAA, la mise en place de mesures de sûreté alimentaire peut se faire pour différents motifs :

- ✓ elle vous est demandée par des clients,
- ✓ vous développez de nouveaux marchés, en particulier à l'export,
- ✓ vous vous engagez sur un marché à forte visibilité (événementiel...),
- ✓ vous desservez un marché à forte sensibilité (hôpitaux...),
- ✓ vous débutez une démarche de normalisation qui prévoit des mesures de sûreté alimentaire : IFS (International Food Standard) ou BRC (British Retail Consortium),
- ✓ vous souhaitez mieux protéger votre entreprise et vos productions...

La **SÛRETÉ ALIMENTAIRE** est la **PRÉVENTION** des **MALVEILLANCES** à l'encontre de la **CHAÎNE ALIMENTAIRE**.

QU'EST-CE QUE LA SÛRETÉ ALIMENTAIRE ?

SÛRETÉ ALIMENTAIRE, une première approche :

Sous la conduite du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, un guide a été élaboré pour les IAA :

« **GUIDE DES RECOMMANDATIONS POUR LA PROTECTION DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE CONTRE LES RISQUES D' ACTIONS MALVEILLANTES, CRIMINELLES OU TERRORISTES** »



LA MÉTHODE VACCP

Le guide s'appuie sur la méthode VACCP, analyse des vulnérabilités et maîtrise des points critiques.

Différents aspects de l'entreprise sont passés en revue :

- ➔ les accès
- ➔ les flux
- ➔ le process
- ➔ le système d'information, etc.

Pour en savoir plus sur les possibilités d'accompagnement, contactez la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)



DRAAF AURA – Site de Lyon
Mission défense-sécurité
Gilles Strecker, chef de mission
gilles.strecker@agriculture.gouv.fr
04 78 63 14 42